

# PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

> [Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

> [Licenciement d'un salarié pour motif personnel \(secteur privé\) \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N480\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N480)

> [Licenciement d'une salariée enceinte ou en congé de maternité \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2873\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2873)

Fiche pratique

## Licenciement d'une salariée enceinte ou en congé de maternité

Vérfié le 13 octobre 2021 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La salariée enceinte, en congé de maternité et après la naissance est protégée contre le licenciement. Durant le congé de maternité et pendant la période de congés payés pris immédiatement après ce dernier, elle bénéficie d'une protection absolue. Le licenciement est interdit. Avant et après ces congés, elle bénéficie d'une protection relative. L'employeur peut la licencier uniquement pour faute grave ou si il est dans l'impossibilité de maintenir le contrat de travail.

Tout replier  Tout déplier 

Avant le congé de maternité 

Pendant le congé de maternité 

Après le congé de maternité 

Textes de référence 

### Questions ? Réponses !

Une salariée enceinte est-elle obligée de révéler sa grossesse à son employeur ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1144>)

Un jeune père salarié bénéficie-t-il d'une protection contre le licenciement ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F32292>)

Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F36444>)

©  
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2873>  
Hôtel de Ville  
5 chemin de Bellevue CS 80015  
49610 Murs-Érigné